



FORMATIONS & DOCUMENTS OBLIGATOIRES EN ENTREPRISE

version à jour au 1er Janvier 2024

Pour **TOUS** les salariés :

Formation Générale à la sécurité

Art R.4141-1 et suivants

Thèmes minimum imposés :

- Sécurité de l'établissement
- Sécurité au poste de travail
- Sécurité de l'individu

Formation incendie

Art R.4227-39 et suivants

Fréquence des formations et des exercices d'évacuation tous les 6 mois (avec rapports écrits).

Formation risques psychosociaux

Art L.1152-1, L.1153-1 et L.1142-2-1

Formation risques routiers

Art L.6321-1

Formation gestes et postures

Art R.4541-8

Formation à dominante pratique

Formation risques chimiques

Art R.4412-38

Pour **une partie** les salariés :

Formation secourisme

Art R.4224-15

Recommandation CARSAT (1 SST/UT/TH)

Formation référent santé, sécurité au travail

Art L.4644-1

Obligation de 5 jours de formation

Formation habilitation électrique

Art R.4544-9

Les 7 documents obligatoires soumis à amendes en cas d'absence

TOUTE STRUCTURE A PARTIE DE 1 SALARIE

- › Le registre unique du personnel
- › Les plans de prévention de co-activité
- › Les documents & affichages obligatoires
- › L'annexe DUER relative au compte CPP
- › L'annexe DUER relative aux risques chimiques
- › L'annexe DUER relative aux RPS
- › Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)

Les 8 documents obligatoires non soumis à amendes

TOUTE STRUCTURE A PARTIE DE 1 SALARIE

- › Le permis feu
- › La fiche entreprise
- › Les notices de poste
- › Les consignations & déconsignations
- › La fiche de liaison médecine du travail
- › Le registre de suivi des équipements
- › Les livrets d'accueil sécurité des nouveaux embauchés

Nota bene

Peut également s'ajouter des formations obligatoires liées aux Risques Spécifiques de l'entreprise (Hauteur, Chariots...) ou à son effectif (CSE, RHSAS...) ou bien des registres liés au type de structure (ERP, ICPE...)